

DECLARATION PUBLIQUE D'INTERETS (DPI)

Arrêté du 5 juillet 2012 portant fixation du document type de la déclaration publique d'intérêts mentionnée à l'article L. 1451-1 du code de la santé publique

Je soussigné(e) **BRUNO LINA**

Reconnais avoir pris connaissance de l'obligation de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes dont les activités, les techniques et les produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de l'organisme au sein duquel j'exerce mes fonctions ou de l'instance collégiale, de la commission, du conseil, du groupe de travail, dont je suis membre ou invité à apporter mon expertise, ainsi qu'avec les sociétés ou organismes de conseil intervenant dans les mêmes secteurs.

Je renseigne cette déclaration en qualité :

- D'agent de Santé publique France
- De membre ou conseil d'une instance collégiale, d'une commission, d'un comité ou d'un groupe de travail (veuillez préciser) au sein de Santé publique France
- De personne invitée à apporter mon expertise à Santé publique France
- Autre (préciser)
candidat pour la direction d'un CNR

Je m'engage à actualiser ma DPI dès qu'une modification intervient concernant ces liens ou que de nouveaux liens sont noués, et au minimum annuellement même sans modification.

Il vous appartient, à réception de l'ordre de jour d'une réunion, de vérifier si les liens d'intérêts que vous avez déclarés ou qui pourraient apparaître de manière ponctuelle sont compatibles avec votre présence lors de tout ou partie de cette réunion et d'en avertir l'interlocuteur désigné au sein de l'institution, et le cas échéant le président de séance, si possible, avant sa tenue. En cas de conflits d'intérêts, votre présence est en effet susceptible d'entacher d'irrégularité les décisions prises ou les recommandations, références ou avis émis et d'entraîner l'annulation de la décision prise ou de celle qu'aura pu prendre l'administration au vu de cette délibération.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un mél à l'adresse suivante : dpi-support@santepubliquefrance.fr.

Le présent formulaire sera publié sur le site de l'institution ou des institutions mentionnées dans la déclaration et/ou sur le site du ministère chargé de la santé.

1. Votre activité principale

1.1 Votre activité principale exercée actuellement

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
Universite de Lyon - UCBL	43 boulevard du 11 Novembre 1918 69622 Villeurbanne cedex	Professeur des Université	09/2002	

1.2 Vos activités exercées à titre principal au cours des 5 dernières années

A ne remplir que si différentes de celles remplies dans la rubrique 1.1

Activité libérale

Autre (activité bénévole, retraité, ...)

Activité salariée

Employeur principal	Adresse de l'employeur	Fonction occupée dans l'organisme	Début	Fin
hospices civils de Lyon	quai des Celestins, 69002 LYON	PU-PH	09/2001	

2. Vos activités exercées à titre secondaire

2.1 Vous participez ou vous avez participé à une instance décisionnelle d'un organisme public ou privé dont l'activité, les techniques ou produits entrent dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Sont notamment concernés les établissements de santé, les entreprises et les organismes de conseil, les organismes professionnels (sociétés savantes, réseaux de santé, CNPS), les associations de patients.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
OMS	Temporary expert & head of PIP Advisory Group for the Director General	Aucune		01/2008	04/2010
ECDC	member of the Coordination committee of ERLI-Net	Aucune		01/2014	09/2019

2.2 Vous exercez ou vous avez exercé une activité de consultant, de conseil ou d'expertise auprès d'un organisme entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Il peut s'agir notamment d'une activité de conseil ou de représentation, de la participation à un groupe de travail, d'une activité d'audit, de la rédaction d'articles ou de rapports d'expertise.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Fonction occupée dans l'organisme	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
Roche	advisor for IRIS study	Aucune	0 €	01/2009	12/2014

2.3 Vous participez ou vous avez participé à des travaux scientifiques et études pour des organismes publics et/ou privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France.

Doivent être mentionnées les participations à des travaux scientifiques, notamment la réalisation d'essais ou d'études cliniques ou pré-cliniques, d'études épidémiologiques, d'études médico-économiques, d'études observationnelles sur les pratiques et prescriptions, etc.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Organisme (société, établissement, association)	Domaine et Type de travaux	Nom du produit de santé ou du sujet traité	Essais ou études cliniques ou précliniques	Type d'étude	Votre rôle	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
sanofi pasteur	grippe - étude clinique	influenza virus	Oui	Etude monocentrique	Expérimentateur non principal	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : université Lyon1	10 000 €	01/2012	12/2012
argene - BioMérieux	évaluation tests diagnostics - étude clinique	produits PCR (kits de diagnostic grippe)	Oui	Etude monocentrique	Investigateur principal	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Hospices Civils de Lyon	2 800 €	01/2012	07/2014
argene Biomérieux	entérovirus - étude clinique	évaluation de tests PCR (parechovirus)	Oui	Etude monocentrique	Expérimentateur principal	Aucune	0 €	01/2009	12/2011
InGen	grippe - étude clinique	test rapide	Oui	Etude monocentrique	Expérimentateur principal	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Hospices civils de Lyon	5 000 €	11/2012	04/2013
Direction Générale de la Santé	grippe - évaluation des tests rapides grippe	TROD	Oui	Etude monocentrique	Expérimentateur principal	A un organisme dont vous êtes membre ou salarié (préciser) : Hospices Civils de Lyon	8 700 €	06/2014	07/2014

2.4 Vous avez rédigé un article, intervenez ou êtes intervenu dans des congrès, conférences, colloques, réunions publiques diverses ou formations organisés ou soutenus financièrement par des entreprises ou organismes privés entrant dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Entreprise ou organisme invitant (société, association)	Lieu et intitulé de la réunion	Sujet de l'intervention / Nom du produit visé	Prise en charge des frais de déplacement	Rémunération	Montant perçu	Début	Fin
GSK	Marseille - 8e réunion Formation des biologistes	Grippe	Oui	Aucune		05/2011	05/2011
ESWI	Bruxelles - ESWI european influenza summitt	grippe pandémique	Oui	Aucune		05/2011	05/2011
GEIG	paris - RICAI	grippe	Oui	Aucune		11/2012	11/2012
Roche	ISIRV - Antiviral resistance	Resistance aux antiviraux (Oseltamivir) etude iris	Oui	Aucune		06/2015	06/2015
SEEGENE	Amsterdam - ECCMID	PCR multiplex	Oui	Aucune		04/2016	04/2016

2.5 Vous êtes inventeur et/ou détenteur d'un brevet ou d'un produit, procédé ou toute autre forme de propriété intellectuelle non brevetée en relation avec le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

3. Activités que vous dirigez ou avez dirigées et qui ont bénéficié d'un financement par un organisme à but lucratif dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Le type de versement peut prendre la forme de subventions ou contrats pour études ou recherches, bourses ou parrainage, versements en nature ou numéraires, matériels, taxes d'apprentissage.

Sont notamment concernés les présidents, trésoriers et membres des bureaux et conseils d'administration.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Structure et activité bénéficiaires du financement	Organisme à but lucratif financeur	% du montant des financements par rapport au budget de fonctionnement de la structure	Montant versé par le financeur	Début	Fin
Universite de Lyon (Ezus) - post-Doc	Roche	15 %	45 000 €	01/2010	10/2011
GEI association loi 1901 - unrestricted grant	Roche	20 %	10 000 €	01/2007	
Hospices Civils de Lyon - labo	BioMérieux	0 %	90 000 €	10/2013	12/2015

4. Participations financières dans le capital d'une société dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Tout intérêt financier : valeurs mobilières cotées ou non, qu'il s'agisse d'actions, d'obligations ou d'autres avoirs financiers en fonds propres ; doivent être déclarés les intérêts dans une entreprise ou un secteur concerné, une de ses filiales ou une société dont elle détient une partie du capital dans la limite de votre connaissance immédiate et attendue. Il est demandé d'indiquer le nom de l'établissement, entreprise ou organisme, le type et la qualité des valeurs ou pourcentage du capital détenu.

(Les fonds d'investissement en produits collectifs de type SICAV ou FCP - dont la personne ne contrôle ni la gestion, ni la composition - sont exclus de la déclaration).

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

5. Proches parents salariés et/ou possédant des intérêts financiers dans toute structure, dont l'objet social entre dans le champ de compétence, en matière de santé publique et de sécurité sanitaire, de Santé publique France

Les personnes concernées sont :

- le conjoint [époux (se) ou concubin(e) ou pacsé(e)], parents (père et mère) et enfants de ce dernier
- les enfants
- les parents (père et mère)

Cette rubrique doit être renseignée si le déclarant a connaissance des activités de ses proches parents.

Je n'ai pas de lien d'intérêt à déclarer dans cette rubrique

6. Autres liens d'intérêts que vous considérez devoir être portés à la connaissance de Santé publique France

Si besoin, au vu des précisions apportées par l'organisme au présent document-type.

Actuellement ou au cours des 5 années précédentes

Elément ou fait concerné	Commentaires	Somme perçue	Début	Fin
Membre du GII scientific committee	Entité qui réfléchit au niveau international sur l'intérêt de la vaccination antigrippale et sur l'impact de la grippe. Il y a 1 réunion physique chaque année (déplacement pris en charge). Activité non rémunérée	0 €	2015	2017
Membre d'un DMC (data monitoring committee) pour les essais cliniques de peramivir (Biocryst)	activité terminée en décembre 2012	5 900 €	2007	2012
Président du conseil scientifique du GEIG (activité non rémunérée)	Le GEIG est une entité financée par 5 groupes pharmaceutiques commercialisant des vaccins antigrippaux, aidant à la réalisation d'une réunion scientifique annuelle sur la grippe et sa prévention (Meeting du GEIG).	0 €	2006	2015
membre du Board Of Directors de ESWI (activité non rémunérée)	ESWI est une structure financée par les industriels impliqués dans la prévention de la grippe (vaccins) et ou son traitement (antiviraux). C'est une société savante Européenne qui fait de l'information sur la grippe et sa prévention. ESWI organise tous les 3 ans un congrès Européen sur la grippe.	0 €	2010	
Membre du scientific Board du GIHSN (fondation Sanofi Pasteur)	Conseil scientifique international indépendant évaluant des projets de recherche sur le calcul de l'efficacité vaccinale antigrippale sur les hospitalisations. Travail réalisé sous l'égide de la Fondation de France	0 €	2016	2018

7. Si vous n'avez renseigné aucun item après le 1, cochez la case et signez en dernière page

Je n'ai renseigné aucun item après la section 1.

Article L. 1454-2 du code de la santé publique

« Est puni de 30 000 euros d'amende le fait pour les personnes mentionnées aux I et II de l'article L. 1451-1 et à l'article L. 1452-3 d'omettre, sciemment, dans les conditions fixées par ce même article, d'établir ou de modifier une déclaration d'intérêts afin d'actualiser les données qui y figurent ou de fournir une information mensongère qui porte atteinte à la sincérité de la déclaration ».

Fait à Lyon
Le 15/09/2016



Signature obligatoire
(mention non rendue publique)

Les informations recueillies seront informatisées et votre déclaration (à l'exception des informations relatives aux montants déclarés et à l'identité des proches) sera publiée sur le site internet de Santé publique France. Santé publique France est responsable du traitement ayant pour finalité la prévention des conflits d'intérêts en confrontant les liens déclarés aux objectifs de la mission envisagée au sein de Santé publique France.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer ce droit en envoyant un méil à l'adresse suivante : dpi-support@santepubliquefrance.fr